

CONVENTION DE PARTENARIAT PÉDAGOGIQUE

ENTRE

L'Université Lumière Lyon 2, dont le siège est situé au :
18, quai Claude Bernard – 69007 Lyon
Représentée par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER

ET

La CinéFabrique, École technique d'enseignement supérieur privée hors contrat de cinéma et de multimédia en Auvergne Rhône-Alpes, dont le siège social est situé au :
24 rue Emile Decorps 69100 Villeurbanne
Représentée par son Directeur général, Monsieur Claude MOURIÉRAS

Préambule :

Membre de la future Communauté d'Universités et d'Établissements du site Lyon/Saint-Étienne, l'Université Lyon 2 est un établissement d'enseignement supérieur placé sous tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. L'Université Lyon 2, au sein du Département Arts de la Scène, de l'Image et de l'Écran (ASIE) de l'UFR LESLA (Lettres, Sciences du Langage et Arts), forme les étudiant.es à l'analyse, à la théorie, à l'histoire, à l'esthétique et à la sociologie des arts de la scène et des images. S'agissant du cinéma et de la photographie en particulier, les enseignements fondamentaux se consacrent aux notions et pensées qui façonnent notre culture visuelle. À ce socle théorique fondamental, s'ajoutent d'une part des propositions spécifiques (droit et production, la médiation culturelle, etc.), et d'autre part, des ateliers techniques et pratiques (écritures critique et scénaristique, réalisation, son, montage et post-production, etc.) qui fonctionnent sur une logique de projets.

Une Licence professionnelle (Techniques et pratiques artistiques du montage) permet, lors de la 3^e année, d'offrir une formation théorique, pratique et technique ouverte sur les métiers de la post-production. Cette Licence a pour principaux objectifs de former aux pensées du montage à travers l'acquisition de savoirs théoriques et l'étude de cas pratiques, tout en dispensant des savoirs méthodologiques et techniques qui permettent l'émergence de professionnels capables de s'adapter à tous les types et contextes de productions.

Cette formation prépare à la recherche en études cinématographiques et audiovisuelles et donne accès à différents champs professionnels (métiers des secteurs du cinéma et de l'audiovisuel, du multimédia, du journalisme spécialisé, de la formation et de l'enseignement, de l'animation et de la médiation culturelle, etc.).

La CinéFabrique est une école nationale de cinéma et de multimédia accessible par un recrutement national. Dans un réel souci de mixité sociale, elle forme 30 élèves à parité hommes-femmes à cinq métiers : scénario, production, image, son, montage. Cette école expérimentale a à cœur de développer une pédagogie innovante qui permet l'acquisition d'un bagage théorique, technique et pratique leur permettant la meilleure des insertions professionnelles. Cette école de la pratique est aussi une école du « faire-ensemble », en effet

le cinéma est un art qui ne se conçoit que dans un esprit d'équipe. De par les modalités de son recrutement l'école a pour objectif de s'enrichir de la diversité de ses étudiant.es. Le cinéma étant un art ouvert sur le monde, l'école propose aux étudiant.es des Unités d'Enseignement qui leur permettent de découvrir d'autres pratiques artistiques. Les deux premières années d'enseignement constituent un Diplôme Universitaire ; elles se composent d'une première année en tronc commun et d'une deuxième année de spécialisation. À l'issue de ce Diplôme Universitaire les étudiant.es peuvent entrer en année de Licence professionnelle. Toujours dans un souci constant d'insertion professionnelle, cette année est construite en alternance. Le financement de la formation de la CinéFabrique est assuré entre autre par : des subventions des différentes collectivités territoriales, le Centre National du Cinéma, des subventions de fondations ou de fonds de dotations et tout autre moyen prévu par les statuts. Rappelant que par ailleurs il n'est pas prévu que l'Université Lyon 2 verse de subvention à l'association la CinéFabrique.

Complémentaires dans leurs approches, l'Université Lyon 2 et la CinéFabrique s'entendent pour renforcer les capacités professionnelles de leurs étudiant.es respectifs/tives. Les deux établissements se retrouvent sur le développement de projets communs, de passerelles pédagogiques, de mutualisation des compétences et des moyens techniques et logistiques mettant en avant un partenariat basé sur des liens de diverses natures profitables à chacun.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

- **Article 1-1 :**

La présente convention a pour objet de déterminer, entre l'Université Lyon 2 et la CinéFabrique, les termes de fonctionnement du partenariat dans le cadre de la formation proposée par la CinéFabrique. Cette formation comporte cinq parcours : scénario, production, image, son, montage.

Le cursus se déroule sur trois ans et sera sanctionné par l'obtention :

- D'un DU « *Pratiques et techniques du cinéma et du multimédia* » à l'issue des 2 premières années de la formation. Ce DU mentionnera l'intitulé d'un des cinq parcours suivants choisi en deuxième année : « Scénario », « Production », « Image », « Son », « Montage ».

- D'une Licence professionnelle *Techniques du son et de l'image* à l'issue de la 3^e année.

Le diplôme de cette Licence mentionnera l'intitulé d'un des cinq parcours suivants : « Scénario », « Production », « Image », « Son », « Montage ».

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT RELATIVES A LA SCOLARITÉ

- **Article 2-1 : Admission et scolarité :**

Conditions d'admission au DU :

L'accès au DU est exclusivement réservé aux étudiant.es ayant satisfait à la sélection sur examen d'entrée. La commission pédagogique du DU propose alors la liste des étudiant.es admis.es au DU et la soumet à la validation de la Président.e de l'Université selon la procédure en vigueur.

Modalités de la sélection d'entrée au DU :

Le recrutement est ouvert nationalement chaque année pour 30 places (avec le respect de la parité homme/femme).

Les deux parties rappellent que la délivrance du DU et de la Licence professionnelle relève de la compétence exclusive de l'Université Lyon 2.

Peuvent se présenter au recrutement les élèves qui ont soit :

- le Baccalauréat général ou professionnel.
- le DAEU.
- un diplôme universitaire supérieur.
- pour les élèves qui n'auraient pas le baccalauréat, ils/elles devront présenter à la commission pédagogique du DU un dossier personnel puis à la suite d'un entretien, la commission pédagogique statuera sur leur capacité à intégrer la formation.

Composition de la commission pédagogique du DU : la commission est composée d'un.e Président.e, enseignant.e-chercheur/cheuse du Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lyon 2 et d'un.e suppléant.e, d'un.e enseignant.e-chercheur/cheuse de l'Université Lyon 2 intervenant dans la formation, du/de la responsable pédagogique du DU au sein de la CinéFabrique (le directeur) ou de son/sa représentant.e et d'un.e professionnel.le intervenant dans la formation.

Conditions d'admission à la Licence Professionnelle :

- avoir obtenu le DU « Pratiques et techniques du cinéma et du multimédia » délivré par l'Université Lyon 2,

Ou

- avoir un diplôme équivalent : dans ce cas, un dossier de candidature et un entretien oral devant la commission pédagogique seront nécessaires pour s'assurer du niveau de connaissances et d'expériences ainsi que de la motivation du candidat.

La commission pédagogique arrête la liste des étudiant.es admis.es à la LP et la soumet à la validation de la Président.e de l'Université selon la procédure en vigueur.

Composition de la commission pédagogique de la LP : la commission est composée d'un.e Président.e, enseignant.e-chercheur/cheuse du Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lyon 2 et d'un.e suppléant.e, d'un.e enseignant.e-chercheur/cheuse de l'Université Lyon 2 intervenant dans la LP, et du/de la responsable pédagogique de la LP au sein de la CinéFabrique (le directeur) ou de son/sa représentant.e et d'un.e professionnel.le intervenant dans la formation.

Scolarité :

Lieu des cours :

Que ce soit pour le DU ou la LP, tous les cours ont lieu dans les locaux de la CinéFabrique. Les étudiant.es doivent respecter le règlement intérieur de l'école qui leur est remis en début de chaque année.

- **D.U. :**

Calendrier et modalités de la formation

Les cours commencent le premier lundi de septembre pour se terminer fin juillet.

Tous les cours ont lieu dans les locaux de la CinéFabrique.

Les cours dispensés par les enseignant.es de l'Université Lyon 2 seront regroupés sur une même journée chaque semaine soit le lundi, soit le vendredi. Ils seront programmés d'un commun accord entre l'Université Lyon 2 et la CinéFabrique.

Les enseignements assurés par l'Université Lyon 2 dans le cadre de l'UE2 : « Enseignements transversaux ».

A - Analyse critique de films.

B - Histoire du cinéma.

Le volume des heures de TD dispensées par l'Université Lyon 2 sera :

Année 1 : 63 heures.

Année 2 : 63 heures.

Contenu pédagogique :

Le Département ASIE (UFR LESLA) valide le contenu pédagogique des UE 1, 2, 3, 4, 5 et 6, proposé par la CinéFabrique qui en a la charge.

Le contenu pédagogique de l'UE 2 est conçu conjointement par le Département ASIE (UFR LESLA) et la CinéFabrique pour les enseignements A et B.

Selon l'évolution de la coopération, la CinéFabrique, d'un commun accord avec l'équipe pédagogique du Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lyon 2, se réserve la possibilité de lui confier d'autres types de cours issus de l'UE3 et de l'UE4 principalement et ce, en remplacement ou en ajout des cours de l'UE2 déjà pris en charge.

Modalités d'organisation des années (cf. annexe A2 - Maquettes pédagogiques)

Pour la première année la CinéFabrique assure les enseignements conduisant à la délivrance de 54 ECTS par l'Université.

Pour la deuxième année la CinéFabrique assure les enseignements conduisant à la délivrance de 54 ECTS par l'Université.

Pour la première année l'Université Lyon 2 assure 6 ECTS.

Pour la deuxième année l'Université Lyon 2 assure 6 ECTS.

Absences et assiduité :

Tous les cours sont obligatoires. Toute absence doit être communiquée et justifiée par un certificat médical. En l'absence de justification, des sanctions pourront être prises à l'égard de l'étudiant.e.

Modalités du contrôle des connaissances et de délivrance du diplôme

Les modalités d'évaluation retenues relèvent toutes du régime de contrôle continu des connaissances.

Chaque semestre la CinéFabrique transmet à l'Université Lyon 2 les résultats des évaluations

nécessaires à la validation des ECTS cumulables pour l'obtention finale du DU.

L'Université Lyon 2 reste la seule habilitée à décerner le DU.

Le calendrier des jurys sera établi d'un commun accord entre l'équipe pédagogique Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lyon 2 et la CinéFabrique.

Le jury du diplôme sera présidé par un.e enseignant.e-chercheur/cheuse de l'Université Lyon 2. Outre le/la Président.e et son/sa suppléant.e, il est composé d'enseignant.es-chercheur/cheuses de l'Université Lyon 2, du Directeur de la CinéFabrique ou de son/sa représentant.e, des responsables pédagogiques des deux premières années et de professionnel.les intervenants au sein de la formation.

Le diplôme du DU est établi sous le sceau de l'Université Lyon 2 et signé par son Président.

Par ailleurs chaque étudiant.e se verra remettre le diplôme de l'Ecole de la CinéFabrique.

- **Licence professionnelle** : les règles de scolarité applicables sont celles énoncées dans l'Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la Licence professionnelle et le Règlement général de scolarité de Licence 2016-2020.

Dans le cadre de la Licence professionnelle *Technique du son et de l'image*, cinq parcours sont créés : Scénario, Production, Image, Son, Montage.

Dans le cadre d'une convention avec FormaSup', cette troisième année s'effectue en alternance.

Seul.es les étudiant.es qui ont réussi le recrutement peuvent intégrer l'année de Licence professionnelle.

Les cours commencent début septembre pour se terminer fin août.

La maquette pédagogique fait alterner des périodes de présence à la CinéFabrique avec des périodes de présence en entreprise.

Pour tenir compte de la réalité du secteur d'activité, les périodes en entreprise se déploieront sur de longues périodes (24.6 semaines. Les 0.6 semaines correspondent au cumul de 3 jours de bilan avec un intervenant, soit 1 jour à la fin de chaque stage) de façon à permettre à l'apprenti.e de suivre l'entièreté d'un processus de travail.

Interventions pédagogiques

Les cours assurés annuellement par les enseignant.es de l'Université Lyon 2 seront regroupés sur une même semaine de 21 h. Ils seront programmés d'un commun accord entre l'Université Lyon 2 et la CinéFabrique.

Les enseignements assurés par l'Université Lyon 2 dans le cadre de l'UE2 : « Enseignements transversaux ».

A - Analyse critique de films.

B - Histoire du cinéma.

Le volume des heures de TD dispensées par l'Université Lyon 2 sera en 3^e année de 21 heures,

en sachant que le nombre d'heures dispensées par les enseignant.es-chercheur/cheuses de l'Université Lyon 2 aboutissant à l'obtention de la LP s'élève à 147 heures (DU = 2 x 63h ; LP = 21h).

Une variation de + ou - 10% de ce volume d'heures est accepté par les deux parties.

Contenu pédagogique :

Le Département ASIE (UFR LESLA) valide le contenu pédagogique des UE 1, 2, 3, 4, 5 et 6, proposé par la CinéFabrique qui en a la charge.

Le contenu pédagogique de l'UE 2 est conçu conjointement par le Département ASIE (UFR LESLA) et la CinéFabrique pour les enseignements A et B.

Selon l'évolution de la coopération, la CinéFabrique, d'un commun accord avec l'équipe pédagogique du Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lyon 2, se réserve la possibilité de lui confier d'autres types de cours issus de l'UE3 et de l'UE4 principalement et ce, en remplacement ou en ajout des cours de l'UE2 déjà pris en charge.

Modalités d'organisation de l'année (cf. annexe A2 - Maquettes pédagogiques)

Pour la troisième année la CinéFabrique assure les enseignements conduisant à la délivrance de 54 ECTS par l'Université.

Pour la troisième année l'Université Lyon 2 assure 6 ECTS.

Modalités du contrôle des connaissances et de délivrance du diplôme

Les modalités d'évaluation retenues relèvent pour partie du régime de contrôle continu des connaissances.

Chaque semestre la CinéFabrique transmet à l'Université Lyon 2 les résultats des évaluations nécessaires à la validation des ECTS cumulables pour l'obtention finale de la Licence professionnelle.

Étant entendu que l'Université Lyon 2 reste la seule habilitée à décerner la Licence professionnelle.

Les modalités d'évaluation relèvent également de travaux de fin d'année :

- Rapport de stage écrit
- Mémoire pratique (travail pratique mettant en lumière l'élaboration d'un projet cinématographique)
- Participation au minimum à 5 films collectifs de fin d'étude.

Le calendrier des jurys sera établi d'un commun accord entre l'équipe pédagogique Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lyon 2 et la CinéFabrique.

Le jury du diplôme sera présidé par un.e enseignant.e-chercheur/cheuse de l'Université Lyon 2 et d'un.e suppléant.e, du Directeur de la CinéFabrique ou de son/sa représentant.e, d'un.e enseignant.e-chercheur/cheuse parmi l'équipe pédagogique de la LP et de deux professionnel.les intervenants au sein de la formation, conformément à l'arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la composition des jurys de Licence professionnelle.

Le diplôme de la Licence professionnelle est établi sous le sceau de l'Université Lyon 2 et signé

par sa Présidente.

Par ailleurs chaque étudiant.e se verra remettre le diplôme de l'École nationale de cinéma et de multimédia.

- **Article 2-2 : Gestion administrative et moyens :**

Les deux établissements s'accordent pour assurer :

- aux services de scolarité, toutes les conditions garantissant le bon déroulement de la gestion pédagogique et des inscriptions administratives des étudiant.es ;
- aux étudiant.es, tous les moyens et conditions leur permettant de réaliser leur cursus dans de bonnes conditions pédagogiques.

Droits d'inscription :

En sus des droits de scolarité qu'ils/elles verseront à l'association, chaque étudiant.e de la CinéFabrique règlera ses droits d'inscription directement à l'agent comptable de l'Université Lyon 2, prévenu au préalable par l'UFR LESLA.

Demande de bourse d'étude : tout.e étudiant.e candidat.e à la formation peut demander au CROUS l'obtention d'une bourse d'enseignement accordée sur critères sociaux.

Coordination administrative :

Selon la procédure validée par l'UFR LESLA a qui incombe la responsabilité administrative de la scolarité des étudiant.es, la CinéFabrique coordonnera l'admission des étudiant.es (en centralisant et en transmettant à la commission pédagogique les dossiers de demande d'accès), le suivi des inscriptions administratives, la gestion des moyens administratifs, le bon déroulement des enseignements, la mise en œuvre des moyens de contrôle des acquis, la transmission des notes à l'Université Lyon 2.

L'Université Lyon 2 validera la liste des étudiant.es accédant à la formation et prendra en charge la saisie des notes et la délivrance du diplôme.

Délivrance des diplômes :

Les diplômes du DU et de la Licence professionnelle sont établis sous le sceau de l'Université Lyon 2 et signés par sa Présidente.

- **Article 2-3 : Aspects pédagogiques :**

Coordination pédagogique :

La cohérence pédagogique se fonde sur le document des maquettes pédagogiques joint en annexe. Cependant c'est le Directeur de la CinéFabrique qui est responsable de la pédagogie au sein de l'école. Pour le seconder dans cette tâche, il est accompagné de trois référent.es (un.e par année), chacun.e étant en charge de l'organisation matérielle des études et de la coordination des intervenant.es.

Conseil pédagogique :

Le Conseil pédagogique de l'école se réunit deux fois par an. C'est en son sein que l'ensemble des décisions liées à la pédagogie sont prises. Le conseil est composé du Directeur et de la/du secrétaire générale de l'école, d'un.e enseignant.e-chercheur/cheuse de l'Université Lyon 2 (enseignant à l'école), d'un.e intervenant.e par parcours, des trois référent.es pédagogiques et d'un.e représentant.e des étudiant.es.

Comité de recherche pédagogique :

Afin que l'école garde et améliore sa pédagogie innovante, une fois par an se réunit un comité de recherche pédagogique. Il est composé des membres du Conseil pédagogique et de personnalités extérieures : professionnel.les du cinéma, chercheur/cheuses en pédagogie, artistes, philosophes... La mobilité et l'adaptation de l'école à la modernité, à de nouvelles tendances ou à de nouveaux supports sont les notions vitales d'une pédagogie innovante.

ARTICLE 3 : PRESTATIONS DE LA CINÉFABRIQUE

Sur proposition de l'UFR LESLA, la CinéFabrique mènera à destination des étudiant.es de L2 et de Master plusieurs ateliers de pratique cinématographique sur le campus de Bron ou dans les locaux de la CinéFabrique (selon les moyens engagés par ces interventions), ateliers dont la liste est conçue conjointement chaque année par le Département ASIE (UFR LESLA) et la CinéFabrique. Cette liste reste soumise aux évolutions de la formation dispensée à l'Université Lumière Lyon 2, à ses moyens, besoins et orientations pédagogiques qui pourront évoluer.

Dans le cadre de ces ateliers, la CinéFabrique s'engage à mettre à disposition de la formation le matériel technique et industriel nécessaire à son bon déroulement.

Selon l'évolution de la coopération, le Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lyon 2, d'un commun accord avec l'équipe pédagogique de la CinéFabrique, se réserve la possibilité de lui confier d'autres types ateliers en remplacement ou en ajout des cours déjà pris en charge.

ARTICLE 4 : ASPECTS FINANCIERS

• Article 4-1 : Disposition financière générale

Le partenariat a pour principe un échange d'heures équilibré entre les parties, y compris s'il y a un ajustement de plus ou moins 10% du nombre total des heures comme mentionné plus haut.

D'un commun accord, l'Université Lyon 2 et la CinéFabrique prennent en charge la rémunération chacun des enseignants qu'ils mettent à disposition de l'autre structure de formation, au montant de l'heure de service d'un TD (59.23€ TTC au 1^{er} février 2017). Aucun échange financier n'est prévu entre les parties.

Les heures effectuées dans le cadre du DU comme dans celui de la Licence professionnelle par les enseignant.es-chercheur/cheuses du Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lyon 2 à la CinéFabrique, sont comptabilisées dans leur service statutaire à hauteur du nombre d'heures que la CinéFabrique assurera au sein du Département ASIE (UFR LESLA). Les heures en sus effectuées par les enseignant.es-chercheur/cheuses du Département ASIE (UFR LESLA) de l'Université Lyon 2 à la CinéFabrique sont considérées

comme complémentaires (43€ TCC au 1^{er} janvier 2017). Pour autant, l'Université Lyon 2 et la CinéFabrique décident d'appliquer le principe d'équilibre au volume d'heures TD effectuées entre les parties.

- **Article 4-2 : Répartition des dépenses**

La gestion financière du DU et de la Licence Professionnelle est assurée par la CinéFabrique, conformément à une annexe financière prévisionnelle précisant les postes budgétaires pour chaque année de formation, et qu'elle transmet à l'Université Lyon 2 en début d'année.

En fin d'année, une évaluation de l'exécution des dépenses sera réalisée, et où le principe d'équilibre Recettes/Dépenses devra s'appliquer pour les deux diplômes.

ARTICLE 5 : ASPECTS JURIDIQUES

- **Article 5-1 : Cadre de validité de la présente convention**

La présente convention est valide à compter de l'année universitaire 2016-2017, et pendant toute la durée du prochain contrat quinquennal 2016-2020.

Elle prend effet dès son adoption par les instances compétentes des partenaires

- **Article 5-2 : Prolongation de la présente convention**

Sous la responsabilité des référents pédagogiques, une évaluation globale du partenariat sera réalisée chaque fin d'année.

En cas de prolongation de la présente convention, les partenaires devront rédiger un avenant. Les modalités financières seront revues en fonction des charges d'enseignement de chaque établissement (cf. article 3-2).

- **Article 5-3 : Dénonciation de la présente convention**

La présente convention pourra être dénoncée par chacune des parties par lettre recommandée avec AR avant le 1^{er} avril de l'année en cours pour une résiliation effective à la rentrée suivante.

- **Article 5-5 : Règlement des litiges**

En cas de litige ou différend qui pourrait naître à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution des termes du présent accord, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

Si le désaccord persiste, elles s'en remettront à l'appréciation des tribunaux compétents.

- **Article 5-6 : Exemplaires originaux et annexes**

La présente convention est établie en autant d'exemplaires originaux que de parties.

Les représentants des établissements partenaires conserveront un exemplaire de la convention et de chaque annexe, à savoir :

- A1 - Transmission des notes entre établissements
- A2 – Maquettes pédagogiques

À Lyon, le 17/07/2017.

Pour l'Université Lumière Lyon 2
Nathalie DOMPNIER
Présidente de l'Université

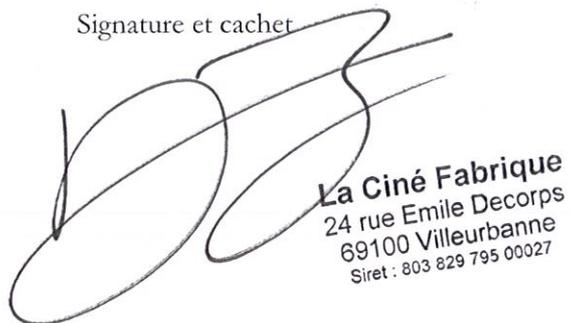
Signature et cachet



À, le

Pour l'Ecole CinéFabrique
Claude MOURIÉRAS
Directeur Général de la CinéFabrique

Signature et cachet



AVENANT À LA CONVENTION ÉTABLIE ENTRE L'UNIVERSITÉ LYON 2 ET CINÉFABRIQUE

SIGNÉE LE 17/07/2017

ENTRE

L'Université Lumière Lyon 2, dont le siège est situé au :
18, quai Claude Bernard – 69007 Lyon
Représentée par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER

ET

La Ciné Fabrique, École technique d'enseignement supérieur privée hors contrat de cinéma et de multimédia en Rhône-Alpes, dont le siège social est situé au :
5, rue Communieu 69009 Lyon
Représentée par son Directeur général, Monsieur Claude MOURIÉRAS

Rappel :

Les étudiant.es qui intègrent le DU « Pratiques et techniques du cinéma et du multimédia » ont à la fois réussi l'examen d'entrée spécifique à l'école CinéFabrique et ont été acceptés par la commission pédagogique du DU de l'Université Lyon 2.

Un.e représentant.e de l'Université Lyon 2 (enseignant.e-chercheur/euse de l'équipe pédagogique) est invité.e à participer à la troisième et dernière étape de l'examen d'entrée. À ce titre, l'école CinéFabrique souhaite rémunérer ces heures à l'enseignant.e, au même titre que les autres membres du jury de concours.

En conséquence, l'article 4 « Aspects financiers » doit être modifié en ce sens :

« Les enseignant.es-titulaires qui participent à la troisième étape de l'examen d'entrée seront directement rémunéré.es par l'école CinéFabrique, après autorisation de cumul délivrée par l'université. »

Cette disposition est valable durant la période de validité de la convention, soit jusqu'à la fin de l'année universitaire 2020-2021.

Fait à Lyon, le

Pour l'Université Lumière Lyon 2

Nathalie DOMPNIER, Présidente

Pour l'école CinéFabrique

Claude MOURIÉRAS, Directeur général



A large, stylized handwritten signature in blue ink, corresponding to Claude Mouriéras.

AVENANT À LA CONVENTION ÉTABLIE ENTRE L'UNIVERSITÉ LYON 2 ET CINÉFABRIQUE

SIGNÉE LE 17/07/2017

ENTRE

L'Université Lumière Lyon 2, dont le siège est situé au :
18, quai Claude Bernard – 69007 Lyon
Représentée par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER

ET

La Ciné Fabrique, École technique d'enseignement supérieur privée hors contrat de cinéma et de multimédia en Rhône-Alpes, dont le siège social est situé au :
5, rue Communieu 69009 Lyon
Représentée par son Directeur général, Monsieur Claude MOURIÉRAS

Modification de l'article 2-2 Gestion administrative et moyens :

« Droits d'inscription :

DU :

En sus des droits de scolarité qu'ils verseront à l'association, chaque étudiant de la Ciné Fabrique règlera ses droits d'inscription directement à l'agent comptable de l'Université Lyon 2, prévenu au préalable par l'UFR LESLA.

Licence professionnelle :

La CinéFabrique procèdera chaque année à l'inscription administrative des étudiants auprès du centre d'inscription, dans le respect du calendrier d'inscription de l'Université et notamment de la date limite d'inscription des étudiant.es sous convention. L'UFR LESLA avancera le montant correspondant aux frais d'inscription en licence professionnelle, puis adressera une facture d'un montant équivalent à la CinéFabrique pour remboursement. »

Cette disposition est valable pour toute la période de validité de la convention, soit jusqu'à la fin de l'année universitaire 2020-2021.

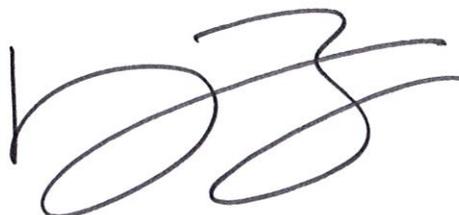
Fait à Lyon, le

Pour l'Université Lumière Lyon 2
Nathalie DOMPNIER, Présidente

Pour l'école CinéFabrique
Claude MOURIÉRAS, Directeur général

Pour la Présidente,
Directeur Général des Services

Vincent FABRE



AVENANT À LA CONVENTION ÉTABLIE ENTRE L'UNIVERSITÉ LYON 2 ET CINÉFABRIQUE

SIGNÉE LE 17/07/2017

ENTRE

L'Université Lumière Lyon 2, dont le siège est situé au :
18, quai Claude Bernard – 69007 Lyon
Représentée par sa Présidente, Madame Nathalie DOMPNIER

ET

La Ciné Fabrique, École technique d'enseignement supérieur privée hors contrat de cinéma et de multimédia en Rhône-Alpes, dont le siège social est situé au :
5, rue Communieu 69009 Lyon
Représentée par son Directeur général, Monsieur Claude MOURIÉRAS

Modification de l'article 2-1 Admission et scolarité / Modalités de la sélection d'entrée au DU :

Anciennement de 30 places, le recrutement national est ouvert, à compter de l'année universitaire 2019-2020, à 35 places réparties sur les 5 parcours du DU (soit 7 étudiants par parcours).

Cette nouvelle disposition est valable à compter de la signature de l'avenant, et jusqu'à la fin de validité de la convention.

Fait à Lyon, le *de juin 2019.*

Pour l'Université Lumière Lyon 2
Nathalie DOMPNIER, Présidente
Pour la Présidente,
Le Directeur Général des Services

Vincent FABRE

Pour l'école CinéFabrique
Claude MOURIÉRAS, Directeur général

